

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE EMILE URBAIN 101, 7100 LA LOUVIÈRE

📄 **Type de contrôle:** Ancienne Installation - Autre (8.4)

📅 **Date du contrôle:**
17/08/2026

📅 **Prochaine visite avant le:**
18 Mois de l'Acte

👤 **Agent-visiteur:**

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	
Adresse	, Belgique
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	Rue Emile Urbain 101, 7100 La Louvière, Belgique
Adresse	RUE EMILE URBAIN 101, 7100 LA LOUVIÈRE
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE EMILE URBAIN 101, 7100 LA LOUVIÈRE
Numéro de Compteur	1LGZ0469738159
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	ORES (Hainaut Électricité)
Type de Bâtiment	Maison
Code EAN	N.C

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Ancienne Installation - Autre (8.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	XVB 2X6
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	40A 2P
Protection Maximale	20A 2P
Nombre de Tableaux	2
Prise de Terre	Autre
Résistance de Dispersion	- Ω
Isolement	— M Ω
Description de l'Installation	2 fusible 10A 4 fusible 16A 4 disjoncteur C20A 2P 1 Disjoncteur C32A 2P

Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
Aucun différentiel présent		A	mA

Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-017 / 5786042

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielles	NOK
Test BP du DDR (ΔI_n)	NOK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	NOK
Contrôle de l'État	NOK
Raccordements	NOK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
104	Le(s) plan(s) des influences externes est (sont) à réaliser ou à compléter.	L1 ND 2.10 ; 3.1.2.1
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
202a	Les indications des circuits en lettres sont absentes.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
207	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
208	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
210	Réaliser et/ou compléter le repérage avec lettres pour les circuits initiaux et des chiffres pour le positionnement dans les circuits initiaux .	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
219a	Le(s) coffret(s) de répartition n'ont pas pu être ouvert(s) dus aux fusibles et/ou les disjoncteurs à broche qui ne peuvent pas ou difficilement être enlevés. Le câblage interne n'a pas pu être vérifié.	L1 1.4
Mesures et tests		
304	La valeur de la résistance d'isolement, mesurée sous les tensions d'essai, doit être, pour chaque circuit, les appareils consommateurs déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension d'essai (minimum 0,5 MΩ pour une tension d'essai de 500 V).	L1 6.4.5.1.
303	La continuité des liaisons équipotentielle et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie.	L1 4.2.3.2 , 4.2.4.3
305	Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
Mise à la terre		
401	Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions.	L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11
401a	Les liaisons équipotentielles supplémentaires sont incomplètes, non connectées ou n'ont pas la section requise	L1:5.4.4.2.
402	Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement est manquant, difficilement accessible, inaccessible ou n'a pas pu être ouvert.	L1 : 2.5 ; 5.4.2.1 ; 5.4.3.5
403	La section minimale et/ou la nature du conducteur de terre ne sont pas respectées.	L1 5.4.2.2

Code	Libellé	Paragraphe
405	Les liaisons équipotentielle principales ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées	L1 4.2.3.2 ; 5.4.2
Différentiel		
501	Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale $I_n = 40A$, d'une sensibilité maximale de 300mA, de type A et d'un dispositif de plombage.	L1 4.2.3.4
502	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour salle de bain, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.	L1 4.2.4.3
503	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30 mA pour pour les circuits équipées de prise sans terre	L1 8.2.1.6
Protection surintensité		
601	Remplacez le(s) fusible(s) et/ou le(s) disjoncteur(s) shunté(s).	
Installation		
703	Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés.	L1 5.2.6
714	Le matériel électrique fondu, brûlé ou cassé doit être remplacé et la cause doit être recherché et résolu.	L1 1.4
Canalisations		
808	Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés.	L1: 5.2.9.3.; L1:5.2.9.6.
Coffret(s) électrique		
224	Le câblage électrique interne est réalisé au moyen d'éléments conducteurs souples: les extrémités doivent être munies de cosses.	L1:5.2.6.1.
Salle de bain		
4005	Gemini zei Le matériel électrique installé dans la salle de bain (prise, éclairage, etc.) n'est pas conforme au volume dans lequel il se trouve.	L1:7.1;L1: 7.1.4.3.

Remarques

Code	Libellé
1. Installation domestique	
RDE24	La résistance d'isolement ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit être supérieure à 0,5 MOhm.
RDE4	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.
RDE6	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
RDE10	Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
RDE11	Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
RDE12	Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
RDE14	Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.

Code	Libellé
RDE44	Il est possible que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.
RDE15	L'unité est meublée au moment du contrôle.
RDE21	Il est recommandé de placer un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à moyenne sensibilité (300mA) à l'origine de l'installation, et d'utiliser le dispositif de protection à courant différentiel-résiduel existant comme protection supplémentaire pour les installations dans les salles de bains, lave-linges, lave-vaisselle, sèche-linges ou des appareils similaires.
RDE23	La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms.
RDE25	L'emplacement du sectionneur de terre dans l'immeuble est à montrer. Il doit se trouver dans les parties communes du bâtiment (local des compteurs, cave, ...), et est commun à toutes les unités d'habitation.
RDE26	Il est recommandé de protéger le sectionneur de terre contre les influences externes (humidité, corrosion, dommages mécaniques).
RDE27	Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.
RDE29	L'ensemble de l'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1. Une révision complète de l'installation est requise. Une fois les travaux de modification sont terminés, un nouveau contrôle est requis.

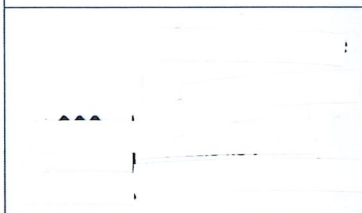
Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur



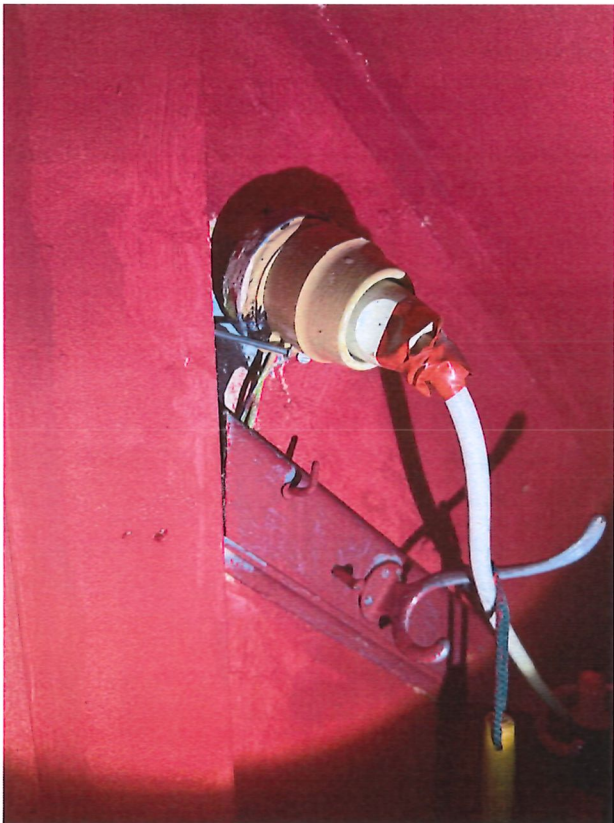
Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

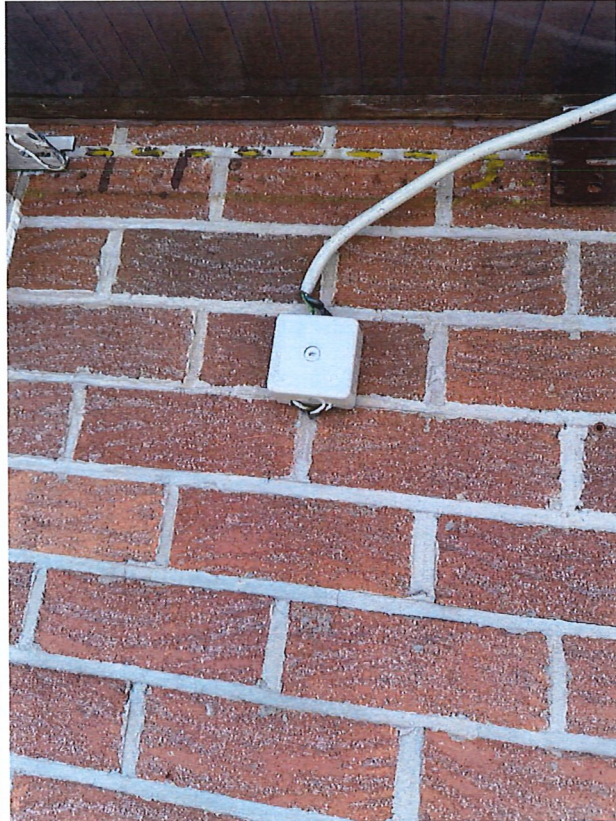
L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

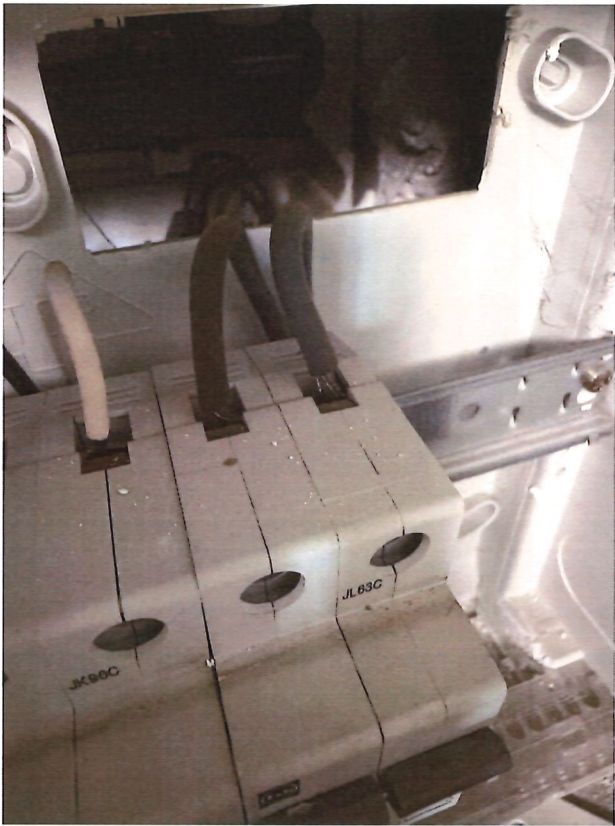
L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	

